

Qu'est-ce que les encombrants ?

Déchets qui par leurs dimensions, leurs poids (avoisinant 100 kg) ou leurs mesures ne peuvent être chargés dans une benne à ordures ménagères. Ces objets sont inertes et peuvent être soulevés sans effort particulier par 2 ripeurs. Le volume et les dimensions doivent être compatibles à celles de la benne.

Déchets encombrants acceptés

- Sommier
- Vieilles ferrailles
- Appareils sanitaires
- Résidus ménagers de menuiserie
 - Carrelage
 - Matériel de plomberie
- Gravats (à mettre dans des sacs prévus à cet effet, 30 kg maximum)
 - Débris
- Déblais provenant des menus travaux de bricolage
 - Eléments mobiliers
- Vitres et glaces (débris à mettre en évidence et ne dépassant pas 1m50)

Déchets encombrants non-acceptés

- Déchets industriels spéciaux
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets contaminés au sens de la réglementation sanitaire, provenant des hôpitaux ou cliniques
 - Déchets issus des abattoirs
- Carcasses ou pièces détachées de voiture
 - Déchets dangereux des ménages
 - Phytosanitaires
- Déchets toxiques, explosifs, radioactifs ou inflammables
 - Pneumatiques
 - Batteries
- Plaques de fibrociment